

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130118-2013_B006-DE
Date de télétransmission : 23/01/2013
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JANVIER 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B006

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent affaire n°19 "Entrée de ville de Trets" - Lot n°2 éclairage

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset –CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet –DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon –GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes –RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 18 JANVIER 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché subséquent affaire n°19 « Entrées de ville de Trets » - Lot n°2 Eclairage

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres (n° 09AC0001 et 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en juillet 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes.

Ce rapport a pour objet l'attribution d'un marché de travaux subséquent relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville de Trets RD908, route de Peynier. Ces travaux ont pour objectif de valoriser et de sécuriser l'entrée Sud Ouest de la Commune en créant une « zone trente » qui favorise les modes de déplacements actifs.

Les lots n°1 et n°3, relatifs à la « Voirie et Réseaux Divers » et aux « Espaces Verts », attribué par la CAO du 16 novembre 2012, ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de signature au Bureau du 29 novembre 2012. Le lot n°2 concernant les travaux d'éclairage public, vous est aujourd'hui présenté pour autorisation de signature.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de

marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 11 janvier 2013.

Par délibération n° 2009-B215 du 12 juin 2009, le bureau communautaire a autorisé la signature des accords cadre multi-attributaires n° 09AC001 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°09AC002 relatif aux travaux d'éclairage public et le n°09AC003 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 33, 55 à 57 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an renouvelables 3 fois par reconduction expresse. Ils ont été notifiés le 21 juillet 2009.

Les entreprises titulaires du lot n°2 de l'accord-cadre sont :

- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - TEM
 - SPIE
 - SNEF

Economie des marchés :

Par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en oeuvre les aménagements liés à sa compétence de mise en cohérence des Entrées de ville.

A ce titre, l'autorisation de programme 50AP2007 prévoit la requalification de l'entrée de ville de Trets RD908 route de Peynier.

Celle-ci consiste en la mise en valeur et la sécurisation l'entrée Sud Ouest de la Commune en créant une « zone trente » qui favorise les modes de déplacements actifs.

Le programme de ce projet a fait l'objet d'une validation en Bureau Communautaire du 23 février 2012.

Le financement de ces travaux est prévu au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, à l'imputation suivante : Service 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2007.

L'estimation des travaux du lot n°2 est de 84 000,00 € HT.

Le lot n°2 est traité à prix unitaires et forfaitaires. Les prix issus de l'accord-cadre sont révisables. Les prix nouveaux du BPU complémentaires sont fermes.

Les délais maxima précisés dans le Règlement de la Consultation du marché subséquent étaient les suivants :

	Durée de la période de préparation :	Durée des travaux :	Durée totale :
LOT N°2 : Eclairage Public	8 SEMAINES	6 SEMAINES	14 SEMAINES

Les variantes ne sont pas autorisées ; le marché n'est pas découpé en tranches.

Mise en concurrence :

Pour rappel, une première consultation a été engagée le 27 septembre 2012 ; un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 19 octobre 2012 à 16h00, sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %
- 2 - Délais : coefficient de pondération : 30 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 novembre 2012, a décidé de déclarer sans suite le lot n°2 relatif à « l'Eclairage Public » en raison de la mauvaise définition du besoin par le maître d'œuvre, révélée lors de la mise en concurrence et d'attribuer le lot 1 relatif à la « Voirie – Réseaux Divers » à l'entreprise EIFFAGE, pour un délai d'exécution des travaux de 22 semaines et pour un montant estimatif de 434 662,78 € HT et le lot 3 relatif aux « Espaces Verts » à l'entreprise CALVIERE, pour un délai d'exécution des travaux de 2,5 semaines et pour un montant estimatif de 14 847,40 € HT.

En conséquence, une nouvelle consultation a été engagée le 14 décembre 2012 pour le lot 2 ; un dossier de consultation des entreprises a été envoyé à chaque titulaire de l'accord cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 3 janvier 2012 à 12h00. Les critères pondérés et les délais sont identiques à ceux de la précédente consultation.

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 11 janvier 2013 a décidé d'attribuer le marché :

- N° 09MS2A19 relatif au lot n°2 « l'Eclairage Public » à l'entreprise TEM, pour un délai d'exécution des travaux de 12 semaines et pour un montant estimatif de 105.954,00 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n°2007-A022 du Conseil Communautaire du 02 février 2007 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2007 pour un montant de 4,5M€ ;

VU la délibération n° 2009-B215 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009, autorisant la signature de l'accord cadre n° 9AC0001, n° 09AC0002 et n° 09AC0003 ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2012-B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 approuvant le programme de l'opération d'entrée de ville de Trets RD908 route de Peynier ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 11 janvier 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS2A19 relatif à « l'Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville Trets RD908 route de Peynier, attribué à l'entreprise TEM, pour un délai d'exécution des travaux de 12 semaines et pour un montant estimatif de 105.954,00 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le service financier 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2007, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent affaire n°19 "Entrée de ville de Trets" - Lot n°2 éclairage

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JAN. 2013